

Nicole Oresme (1320-1382)
philosophe, théologien,
mathématicien français
est à l'origine de
la métaphore du monde horloge
créé par un maître horloger :



« Et si quelque homme devait
fabriquer une horloge mécanique,
ne ferait-il point en sorte que
toutes les roues se meuvent aussi
harmonieusement que possible ? »

« l'horloger » des étudiants en stage

répond à vos besoins par

ETUDIANT,

Vous êtes en études supérieures
et vous devez effectuer un stage
de quelques semaines ou
quelques mois...

Vous recherchez :

- . un hébergement
- . des relations sur place facilitant
votre intégration rapidement
- . des renseignements pratiques
sur votre lieu de stage...

- Un choix de logements
meublés et classés
- Un réseau de contacts entre
étudiants stagiaires
- Des informations multiples
- Un espace pour vos propres
annonces logement

- La diffusion de vos annonces
sur les périodes demandées
- la mise en relation avec vos
futurs locataires
- La qualification du logement
proposé selon la charte de
qualité

PROPRIETAIRE,

Vous avez un logement
meublé (chambre, studio,
indépendant ou non)

Vous voulez le louer
quelques semaines,
quelques mois ou
toute l'année

Vous le louez déjà
mais avez des périodes
vacantes

Vous aimez les échanges
avec les étudiants

Abonnement annuel : 20 euros T.T.C.

+

Une charte de confiance



Conditions générales

La société Oresme a pour activité principale des prestations de services équitables destinées aux étudiants.

Plus précisément elle a pour objectif de les aider dans la prise en charge de la logistique de leurs stages.

A cet effet elle leur propose un service d'aide à la recherche de leur hébergement par la diffusion d'annonces de logements provenant uniquement de particuliers, un service de contacts sur leurs lieux de stage par la mise en relation entre les stagiaires eux-mêmes, un service d'informations sur les villes et quartiers concernés.

Le service aide à l'hébergement :

Sa fonction est de mettre en relation des étudiants stagiaires avec des propriétaires de logements meublés

« les logeurs ». Oresme n'est pas une agence immobilière : elle ne s'occupe donc pas de la remise des clés, de l'état des lieux, de l'établissement des contrats de location et, de manière générale, n'intervient pas dans les transactions entre étudiant et logeur que ce soit au niveau administratif ou financier. Oresme assure uniquement et gratuitement la mise en relation entre étudiants et logeurs. Oresme assure la diffusion d'un choix d'annonces de locations de logements meublés émanant de propriétaires particuliers). Ces logements sont qualifiés et classés (1 à 5 pépites) selon les critères définis dans la charte de qualité d'Oresme en accord avec les propriétaires concernés afin de faciliter la recherche des étudiants.

Les propriétaires « logeurs »

attestent de leur qualité de particuliers. Ils garantissent l'exactitude de leur identité et des descriptifs fournis et s'engagent, en signant la charte de confiance Oresme, à respecter les conditions d'hébergement offertes aux étudiants, faute de quoi Oresme se réserve le droit de ne plus diffuser leurs annonces. Les « logeurs » s'engagent aussi à tenir à jour le calendrier des disponibilités des hébergements proposés soit directement sur le site d'Oresme soit par téléphone (48h avant toute modification). Oresme ne pourra être tenue pour responsable de l'absence de mise à jour des annonces diffusées sur son site si les délais ne sont pas respectés ou si les modifications par les « logeurs » eux-mêmes ne sont pas faites. Oresme ne pourra être tenue pour responsable du contenu des annonces pour lesquelles seule la responsabilité des logeurs est engagée. Toute contestation relative à une erreur de saisie des informations relatives au logeur devra parvenir à Oresme dans un délai de 8 jours à compter de sa publication (mise en ligne). A défaut, l'annonce sera considérée comme ayant été validée par celui-ci. Pour chaque séjour d'étudiant stagiaire, le « logeur » s'engage à retourner l'enquête satisfaction à Oresme afin de permettre aux autres logeurs de bénéficier de son témoignage.

Conformément à sa démarche équitable, Oresme n'acceptera aucune annonce provenant de professionnels de l'immobilier louant ou gérant des biens pour le compte d'autrui tels que les agents immobiliers, centrales de réservations et/ou autres organismes intermédiaires à l'exception d'établissements spécialisés dans l'accueil des jeunes (tels que résidences étudiantes, foyers etc ... sur conditions particulières)

Les étudiants stagiaires

Pour pouvoir accéder aux annonces diffusées par Oresme, les étudiants doivent attester de leur appartenance à une formation en études supérieures et d'une convention de stage confirmant celui-ci dans sa durée et dans son lieu, justifiant la recherche d'hébergement durant cette période. Les étudiants stagiaires doivent aussi s'engager à respecter les conditions d'hébergement offertes par les logeurs en signant la charte de confiance et retourner en fin de séjour l'enquête satisfaction Oresme afin de permettre aux autres étudiants stagiaires de bénéficier de leur témoignage.

Les étudiants stagiaires peuvent aussi proposer leur propre offre de logement : ils peuvent utiliser gratuitement le formulaire d'inscription logeur en mentionnant à la rubrique « particularité éventuelle » les termes suivants : ANNONCE ETUDIANT MEMBRE ORESME et doivent utiliser le même email que celui donné pour leur inscription en tant qu'étudiant. Leur annonce, qui ne peut être que ponctuelle, n'est alors pas soumise au protocole des logeurs (classement, charte de qualité, charte de confiance, enquête de satisfaction). Oresme ne pourra être tenue pour responsable du contenu de ces annonces pour lequel seule la responsabilité des étudiants stagiaires est engagée.

Nous rappelons que la sous-location d'un logement implique l'accord explicite et écrit de son propriétaire.

Le service contact :

Sa fonction est de mettre en relation les étudiants stagiaires entre eux. L'accès à ce service est uniquement accessible aux étudiants inscrits à Oresme. Le principe de fonctionnement de ce service est l'échange : l'étudiant qui remplit un formulaire d'inscription à Oresme s'engage automatiquement à être « contact » possible pour les autres étudiants inscrits, sur une durée de 2 ans. Cet engagement consiste à être éventuellement sollicité par un autre étudiant stagiaire et à répondre à la demande d'informations de ce dernier (échange d'expériences et de savoirs, d'aide éventuellement sur place etc...). Les informations collectées dans les formulaires d'inscription sont traitées et utilisées pour alimenter la base de données « étudiants » afin de permettre de traiter les demandes de mises en contact. En retour de son inscription un compte est créé pour l'étudiant, comportant un identifiant et un mot de passe.

Tout étudiant inscrit peut faire une demande de contact sur le site Internet à partir de son compte. Pour cela il remplit le formulaire de demande en donnant un certain nombre de critères et le moteur de recherche lance une requête correspondant aux critères demandés. L'étudiant reçoit le résultat de la requête sous forme de listing de personnes « contact » possibles à qui il peut envoyer un email par l'intermédiaire du site . La confidentialité reste respectée grâce à l'attribution de l'identifiant lors de l'inscription, c'est sous ce nom que les contacts apparaissent sur le listing. Oresme ne saura être tenu pour responsable du contenu des échanges effectués suite aux contacts établis entre les étudiants. Oresme se réserve le droit de « radier » tout étudiant avec un comportement qu'elle jugerait incompatible avec son activité.



Chemin de Pierrefeu 26400 – Crest - France

Tél . 06 61 51 66 60

09 77 50 13 48

Contact : info@oresme.fr

Conditions générales (suite)

Le service information :

L'objectif du service information est d'apporter aux étudiants un certain nombre d'informations pratiques sur leur futur lieu de stage. La liste établie par Oresme des commerces, établissements de sports, de loisirs, de restauration etc...ne se veut en aucun cas exhaustive et se construit selon un ordre géographique, alphabétique sans aucune volonté de préférence particulière. Les adresses ainsi mentionnées peuvent être accompagnées avec l'accord de leurs propriétaires d'une photo fournie par leurs soins ou prise par Oresme au moment de la signature du contrat et affichée en illustration de l'établissement cité. La photo fournie par le propriétaire doit être garantie par ce dernier comme lui appartenant et exempte de tout droit d'auteur ou copyright. Cette photo doit correspondre obligatoirement aux normes définies par Oresme pour des raisons techniques : format jpeg jpg, gif, ou png dimension 200 x 200 pixels 500ko maximum, elle peut comporter un lien direct avec le site web sur accord du propriétaire concerné. En cas de non-conformité aux normes requises la photo ne pourra être publiée. L'annonceur aura la possibilité de fournir une nouvelle image à Oresme ou bien de lui demander de se charger de la faire. En ce cas la photo exécutée gratuitement par Oresme ne pourra être en aucune façon contestée (qualité contraste, angle de vue etc...). Le choix de l'emplacement de l'annonce et de la photo dans le service information est à la seule discrétion d'Oresme. Oresme se réserve le droit de refuser tout annonceur sur son espace publicitaire qu'elle jugerait incompatible pour son activité ou susceptible d'occasionner des plaintes de tiers. Bien qu'elle s'efforce de tout mettre en œuvre, dans la mesure de ses moyens pour vérifier la validité des informations affichées, Oresme ne saurait être responsable des erreurs ou des omissions que pourrait contenir l'annonce. Oresme ne saurait être responsable du contenu, produits, publicités ou de tous les éléments ou services des liens qu'elle propose vers d'autres sites ou lors du reroutage. Cependant elle se réserve le droit de les retirer en cas d'incompatibilité avec son activité ou de possibilités d'occasionner des plaintes de tiers.

Comptes personnels

Chaque étudiant inscrit à Oresme et chaque « logeur » abonné possèdent un compte personnel auquel ils peuvent accéder par un mot de passe. Chaque utilisateur est responsable de la garde de son mot de passe, il lui appartient de mettre en œuvre les mesures de précaution et de sécurité nécessaires à sa protection. Oresme ne pourra être tenu responsable de son utilisation frauduleuse.

Maintenance et techniques

Le site Oresme est accessible 7j/7 et 24h/24 sous réserve des périodes de maintenance et de cas de force majeure. Oresme est tenue à une obligation de moyens et ne saurait être tenue pour responsable des conséquences d'une interruption de services indépendante de sa volonté. Oresme se réserve le droit de modifier à son gré, les termes de ces conditions générales que chacun est invité à relire régulièrement.

Propriété intellectuelle :

L'ensemble des éléments de ce site ainsi que le site lui-même sont soumis aux législations françaises et internationales sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle.

Le site et les éléments du site sont la propriété d'Oresme. Il est strictement interdit de le reproduire sous sa forme actuelle ou sous une autre, de récupérer son contenu totalement ou partiellement sans l'autorisation expresse d'Oresme. Les utilisateurs du site s'engagent à ne l'utiliser que pour un usage personnel. Ils ne peuvent en aucun cas l'utiliser à des fins commerciales de quelque nature que ce soit. Ils ne peuvent modifier ou récupérer le contenu, les codes ou la base de données sans l'autorisation expresse et préalable d'Oresme.

Loi informatique et libertés (loi N°78-17 du 6 janvier 1978)

Les étudiants, annonceurs, propriétaires logeurs, disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant qui figurent dans les fichiers d'Oresme. Pour l'exercer il suffit de contacter Oresme chemin de Pierrefeu 26400 Crest France.

Le site Oresme.fr a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL et a reçu le numéro d'enregistrement suivant : 1190483



LA CHARTE DE QUALITE

Elle a pour but d'engager les logeurs à respecter un certain nombre de règles concernant les logements proposés l'accueil et leur comportement vis à vis des étudiants reçus

C'est un document signé au moment de l'inscription à Oresme par le logeur qui s'engage (sauf cas de force majeure) à proposer à la location des étudiants inscrits à Oresme le dit logement prévu à cet effet selon les conditions suivantes :

1 - Définition

L'hébergement « Oresme » est un logement meublé destiné à la location n'excédant pas 12 mois pour un étudiant durant sa période de stage. Ce logement peut être un logement indépendant ou non, une chambre ou un appartement situé dans une maison ou un immeuble. Ce logement répond aux conditions minimales de confort et d'habitabilité conformément à la législation en vigueur. La qualification « Oresme » est attribuée nominativement par logement. Le logeur s'engage à maintenir les lieux loués à un niveau de confort conformément à la charte de qualité « Oresme ». En cas de non respect de ces obligations, Oresme se réserve la faculté de lui retirer cette qualification. Le logeur accepte le règlement d' Oresme et se conforme aux prescriptions de la présente charte.

2 – Accueil des étudiants

Le logeur assure un accueil personnalisé de chaque étudiant reçu. Il est attentif, disponible et s'efforce de faciliter le séjour de ce dernier en l'aidant à sa demande dans ses démarches et en répondant à ses besoins d'information.

3 – Adhésion à la charte de confiance

Avec chaque étudiant reçu le logeur signe un contrat de confiance stipulant les engagements de chacun en matière de comportement pour le séjour à venir. Ce séjour doit être une occasion d'échanges et de relations conviviales.

4 – le logement

. Situation générale : habituellement en agglomération, le plus souvent en centre ville, le logement est situé à proximité de transports en commun, de commerces ainsi que de possibilités d'activités correspondant aux besoins d'étudiants.

. Aspect : il peut être indépendant ou non, situé dans un immeuble ou une maison particulière mais doit toujours être en conformité avec les règles de sécurité et d'habitat des lois en vigueur.

. Spécificité du logement à partager :

Situé dans la résidence principale du logeur ou logement en colocation, pour son agrément et son confort l'étudiant pourra disposer de lieux communs avec son logeur, son entourage ou/et d'autres locataires. (ex: pièce tv etc...)

.. Équipement :

Qu'il soit indépendant ou non, le logement comporte une chambre d' une surface minimum de 9m². elle est normalement ventilée et pourvue au moins d'une ouverture fenêtre ou velux assurant un éclairage correct. La décoration est personnalisée par des meubles. elle est équipée au minimum d'un lit simple (90) ou double montés sur pieds et pourvu d'une literie (sommier et matelas) en bon état (1couverture et 1 oreiller au minima complètent la literie) + une table de chevet + lampe de chevet. Le logement comporte également une chaise, une table-bureau, un rangement avec étagères, penderie et cintres assortis.

Draps et taies d'oreillers peuvent éventuellement être fournis (forfait hebdomadaire en supplément), ils sont alors changés au moins tous les 15 jours sauf autre accord écrit entre le locataire et le logeur.

. Salle d'eau/sanitaire

En propre ou non, sont disponibles dans la salle d'eau un lavabo et/ou une baignoire ou douche avec une poubelle sanitaire en parfait état de propreté, nettoyés 1 fois/semaine si à partager. Gants et serviettes de toilettes peuvent être fournis (forfait hebdomadaire en supplément) et en ce cas changés 1 fois par semaine sauf autre accord écrit entre le locataire et le logeur.

. Cuisine/kitchenette

Lorsqu'elle est à partager, un endroit dans un placard est spécifiquement réservé à l'étudiant et à son seul usage tout comme une étagère dans le réfrigérateur. Lorsqu'elle est privative elle est équipée au minimum d'un évier, d'une plaque chauffante, d'un mini four ou micro-ondes, d'un réfrigérateur et du matériel (vaisselle pour 2 personnes et ustensiles de cuisine) permettant de cuisiner et de manger normalement.

. Eau, électricité, gaz sont directement fonctionnels à l'arrivée de l'étudiant et en principe inclus dans le loyer pour une consommation normale. Si en sus, le calcul est effectué sur simple relevé des compteurs stipulé dans l'état des lieux à l'entrée et à la sortie de l'étudiant au prix courant de l'énergie concernée.

(dans tous les cas, l'ouverture et la fermeture des compteurs sont inhérentes au logeur)

LA CHARTE DE QUALITE (suite)

5 - La qualification Oresme

En retour de sa fiche d'inscription d'offre de logement, le logeur se voit notifier son N°Ref Oresme et la qualification du logement proposé. De plus afin de faciliter les recherches de logement par les étudiants, le logement est « classé », c'est à dire qu'un nombre de pépites lui est attribué selon des critères spécifiques à Oresme relatifs au degré de confort et d'équipement. Si ce classement n'est pas contesté par lettre recommandée dans les 15 jours suivant l'avis, il est considéré comme accepté par le logeur et valable pour la durée de l'abonnement (un an) . Il peut être révisé en cas de modifications sur le logement sur demande du logeur ou signalement d'un étudiant locataire. La qualification Oresme a une simple valeur contractuelle. Elle n'engage donc que les parties ayant souscrit à la présente charte de qualité.

Critères de qualification et classement

Pour établir sa qualification, Oresme prend en compte les éléments suivants :

- Toutes les locations dont la conformité aux lois en vigueur incombe au logeur, sont impérativement meublées et doivent répondre aux conditions minimales de confort précédemment citées
- L'environnement est apprécié en fonction de la situation géographique du logement proposé, de ses facilités d'accès, transport en commun, de l'accès rapide à un centre ville, de la sécurité du quartier dans lequel il est implanté, et de l'absence de nuisance (bruits, odeurs)
- La surface, le confort, le mobilier, l'équipement (technique et sanitaire), la distribution, l'indépendance
- L'accueil, l'assistance et les éventuelles prestations effectuées ou proposées par le logeur lui-même ou son entourage

A titre indicatif grille de classement Oresme

1 pépite : logement avec wc commun et salle d'eau + cuisine à partager, entrée non privative, mobilier minimum (lit armoire penderie bureau)

2 pépites : logement avec salle d'eau privative + wc privatif (wc commun accepté), cuisine à partager, mobilier minimum

3 pépites : logement avec salle d'eau privative + kitchenette privative (micro ondes)+ wc privatif + mobilier élaboré

4 pépites : logement avec salle d'eau privative+ kitchenette privative (équipement élaboré lave linge) + wc privatif + mobilier élaboré

5 pépites : logement irréprochable, environnement exceptionnel et équipement exceptionnel (piscine, climatisation, hi fi, TV etc.) entrée privative

NC : Logement en attente de classement

La qualification et le classement Oresme sont signifiés sur tous les documents relatifs au logement. Tout changement apporté à la location par le logeur et pouvant modifier le niveau de confort devra obligatoirement être signalé à Oresme.

6 – L'adhésion à la charte :

La qualification et le classement du logement se font à la demande du logeur.

L'adhésion à la présente charte et son engagement est renouvelable tacitement pour chaque abonnement sauf s'il est dénoncé par le logeur à la date anniversaire de l'adhésion ou en cas de non respect de la charte, Oresme se réservant alors le droit de le retirer. La présente charte est signée en double exemplaire.

Fait à _____ le _____
signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)



Chemin de Pierrefeu 26400 – Crest - France

Tél . 06 61 51 66 60

09 77 50 13 48

Contact : info@oresme.fr

Devenir « logeur » Oresme

Vous êtes propriétaire d'un logement meublé ...d'une simple chambre dans votre propre habitation, d'un studio indépendant...vous êtes désireux d'accueillir quelques semaines ou quelques mois par an un étudiant...nous pouvons vous aider à le trouver....

Oresme est une société prestataire de services équitables ayant pour objectif d'aider les étudiants, plus précisément, d'harmoniser les différents rouages de l'environnement des stages des étudiants en études supérieures, en leur offrant des informations, des conseils pratiques et en leur venant en aide en matière de recherche d'hébergement et de contacts sur leurs lieux de stage. Elle édite le site Internet du même nom qui rassemble ces diverses activités et en assure le fonctionnement.

Le service d'aide à la recherche d'un hébergement :

Oresme assure la diffusion, sur son site Internet, d'un choix d'annonces de locations meublées, émanant de propriétaires particuliers, consultables exclusivement par les étudiants inscrits à Oresme. Afin de faciliter leurs recherches ces locations sont qualifiées et classées (attribution de 1 à 5 pépites) selon les critères définis par Oresme dans sa charte de qualité en accord avec les propriétaires concernés. De plus Oresme invite étudiants et logeurs à signer une charte de confiance les engageant mutuellement au respect des conditions d'hébergement.

Ce que vous devez faire :

- 1 Remplir soigneusement la fiche d'inscription « logeur » et nous la retourner accompagnée de la charte de qualité signée et du règlement de votre abonnement annuel (20 euros T.T.C pour la première offre de logement, 10 euros T.T.C par offre de logement supplémentaire) permettant la diffusion pour une année (à compter de votre date d'inscription) de votre offre selon vos disponibilités. A partir des éléments transmis, votre logement est qualifié et classé en fonction des critères établis par Oresme et votre offre est entrée sous forme de fiche annonce logement dans la base de données.
- 2 En retour, vous recevez le N° de référence, la qualification et le classement de votre logement, un exemplaire de la charte de confiance et de l'enquête de satisfaction Oresme ainsi que les coordonnées de votre compte personnel qui vous permet de gérer vous-même vos disponibilités sur Internet. Si vous n'êtes pas informatisé, Oresme se charge d'effectuer les modifications sur simple appel téléphonique, 48h à l'avance.
- 3 Le moteur de recherche d'Oresme se charge de mettre en correspondance les critères des demandes des étudiants avec ceux de votre propre annonce. Vous êtes directement contacté par l'étudiant intéressé par votre proposition soit par téléphone soit par email direct soit par reroutage (transmission d'un mail sur votre messagerie) selon la formule choisie lors de votre inscription.
- 4 En cas d'accord de location, vous nous retournez la charte de confiance signée conjointement par vous et votre étudiant et vous effectuez vous-même la mise à jour de vos disponibilités sur le site ou bien vous en faites la demande par téléphone auprès d'Oresme ; dans les deux cas la mise à jour doit être faite dans les meilleurs délais pour le bon fonctionnement du service et dans l'intérêt de tous.
- 5 En fin de séjour, vous remplissez et nous renvoyez l'enquête de satisfaction.

Conseils et points importants :

Nous vous rappelons que vous vous engagez à respecter les conditions générales, la charte de qualité et la charte de confiance d'Oresme durant toute la période de votre abonnement. Les frais de diffusion (abonnement annuel) restent définitivement acquis à Oresme en cas de désistement.

A la date anniversaire de votre inscription, vous êtes invité à renouveler votre abonnement en précisant vos nouvelles disponibilités pour l'année à venir si vous les connaissez d'avance. En cas contraire vous pouvez nous les faire connaître à tout moment durant la période de votre abonnement et activer alors votre fiche annonce.

Pour garantir la confidentialité, à l'exception de votre n°de tel ou de votre email selon votre choix lors de votre inscription, vos coordonnées personnelles et celles de votre offre de logement ne sont pas diffusées sur la fiche annonce logement ni transmises aux étudiants demandeurs.

Nous vous conseillons de pratiquer une juste adéquation entre le loyer demandé et le logement proposé en accord avec l'esprit d'entraide et d'échange évoqués dans la charte de confiance.

Conformément à la loi « informatique et liberté » vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent et vous pouvez exercer ce droit en nous contactant :

Oresme chemin de Pierrefeu 26400 Crest France

Formulaire Inscription logeur

Description de l'hébergement proposé : (entourez et complétez les mentions correspondantes)

TYPE : F1, F2, F3 Chambre colocation Dans maison Dans immeuble Dans appartement Indépendant Non indépendant

Surface habitable	
Nombre de pièces	
Jardin/balcon	
Étage ascenseur	

composition	
Cuisine indép. Cuisine américaine Coin cuisine	Privative / à partager Privative / à partager privatif / à partager
Salon Salle à manger Chambre à coucher	
Salle d'eau/douche Salle de bains wc	Privative / à partager Privative / à partager privatif / à partager

Situation de l'hébergement	
Pays	
Région ou province	
Code postal	
Ville ou lieu-dit	
Adresse	

Équipements	
Ménagers	Multimédia
Vaisselle/couverts Ustensiles de cuisine	Tv : prise poste Téléphone Accès Internet
Réfrigérateur	
Cuisinière Four Micro ondes Plaques de cuisson	Couchage Lit simple Lit double Canapés lit
Lave linge	Literie fournie
Chauffage central indiv. A gaz elect	Climatisation

Préférences locataire		
Garçon	Fille	indifférent
Fumeur	Non Fumeur	indifférent
Animaux acceptés	oui	non
Autres		

Proximité/accès	
Centre ville	Métro Bus train
commerçants	
Parking collectif Parking privé	

Particularité éventuelle

Prix de la location	
A la semaine : Au mois : Charges comprises : (montant + détails)	
Charges en sus : (montant + détails)	
Arrhes: % du loyer total	
Caution :	

Le Propriétaire

Nom Prénom

Adresse

Ville

Code postal pays

tél. domicile portable

préférences heures d'appel

Autre tel

Fax E-mail

Langues parlées français anglais allemand espagnol italien autres :

Je demande à être contacté par tel
par email
par reroutage sur mon compte personnel

.J'ai pris connaissance des conditions générales et du fonctionnement d'Oresme et j'en accepte toutes les modalités.

.Je demande la qualification et le classement du logement proposé.

Je m'engage à signer et à respecter la charte de qualité

.Je m'engage à signer et à respecter la charte de confiance avec chacun de mes futurs locataires.

.Je m'engage à remplir et retourner l'enquête de satisfaction à la fin de chaque séjour.

Date

Signature du propriétaire



Suite Formulaire Inscription logeur

Planning des disponibilités Année :

Veillez cocher les jours disponibles pour le logement proposé

Septembre 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	Octobre 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	Novembre 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	Décembre 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31
Janvier 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	Février 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29	Mars 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	Avril 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30
Mai 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	Juin 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	Juillet 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	Août 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

Récapitulatif des disponibilités

Mois dates

Septembre

Octobre

Novembre

Décembre

Janvier

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Je règle la somme de 20 euros par chèque
à l'ordre d'Oresme

pour frais de diffusion de mon annonce
pour une période d'un an sur le site Oresme
À compter du

Je m'engage à respecter les disponibilités ci-dessus et au fur et à mesure du remplissage à effectuer moi-même les modifications sur l'espace privé qui m'est réservé directement sur le site et/ou à en avvertir ORESME par téléphone au moins 48h à l'avance

J'autorise Oresme à publier mon offre de logement
sur son site Internet selon ses conditions de diffusion.

Date et signature du propriétaire (précédé de « bon pour accord »)